

COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 069

SEANCE DU Jeudi 14 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 8  
Présents pour le vote de cette délibération : 8  
Procuration(s) : 4  
Votants : 12  
Date de la convocation : Jeudi 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL et Madame Marie Laure SEVEN.

**Absent(s)** : Madame Marie Brigitte BRETHES, Madame Aurore LE ROUX

**Procuration** : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Joel GOUGAY

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**N° d'ordre : 2024-069**

- **OBJET : Composition du conseil municipal**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier qu'il a reçu le 02 octobre 2024 de Madame Chantal Floc'h conseillère municipale en exercice.

L'article L 270 du code électoral précise que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire. Cet élu est déterminé sur la base de la liste déposée en préfecture.

La démission de Madame Chantal FLOC'H entraîne la nomination de Monsieur André GRALL comme conseiller municipal en exercice.

La composition du conseil municipal est désormais la suivante :

<b>Maire</b>	<b>Jacques THEPAUT</b>
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>	<b>Marc QUEMENER</b>
<b>2<sup>e</sup> Adjoint</b>	<b>Claude MOREL</b>
<b>3<sup>e</sup> Adjoint</b>	<b>Gaétan PEYREBESSE</b>
<b>Conseiller délégué</b>	<b>Joel GOUGAY</b>
<b>Conseiller délégué</b>	<b>Audrey BARAZER</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Marie-Brigitte BRETHERS</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Gerard TOSSER</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Marie-Laure SEVEN</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Jean Pierre DANIELOU</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Aurélien MONTFORT</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Clément BOUVROT</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Aurore LEROUX</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>Magalie MONNIE</b>
<b>Conseiller municipal</b>	<b>André GRALL</b>

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est ainsi porté à 15.

Le conseil municipal en prend acte.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 070

SEANCE DU Jeudi 14 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 8  
Présents pour le vote de cette délibération : 8  
Procuration(s) : 4  
Votants : 12  
Date de la convocation : Jeudi 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL et Madame Marie Laure SEVEN.

**Absent(s)** : Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX

**Procuration** : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Joel GOUGAY

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**N° d'ordre : 2024-070**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2024**

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 9 avril 2024 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 04 juin 2024
- 2) Décisions du maire
- 3) Motion pour la réouverture des (SAU) urgences du centre hospitalier de Carhaix
- 4) Demande de subvention pour l'acquisition d'un four en cuisine – Collège Jean Jaurès
- 5) Demande de subvention pour des réparations en cuisine – Collège Jean Jaurès
- 6) Demande de financement d'étude Fond Vert – Accompagnement à la stratégie nationale biodiversité 2030
- 7) Choix de la maîtrise d'œuvre - projet de création de deux logements d'habitation au 43 rue du Docteur Jacq
- 8) Clé de répartition des immobilisations inventaire eau et assainissement
- 9) Avenant à l'attribution des travaux pour la mise aux normes PMR - Accès à la mairie et pour la future agence postale communale
- 10) Demande de fonds de concours Monts d'Arrée Communauté
- 11) Modification du contrat de délégation du service public d'eau potable
- 12) Demande de financement renouvellement de l'éclairage du stade Corentin Tymen
- 13) Demande de subvention pour le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

*Le conseil municipal après en avoir délibéré ;*

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance en date du 04 juin 2024

Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT

COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 071

SEANCE DU Jeudi 14 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 8  
Présents pour le vote de cette délibération : 9  
Procuration(s) : 4  
Votants : 13  
Date de la convocation : Jeudi 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants*** : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL et Madame Marie Laure SEVEN.

***Absent(s)*** : Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX

***Procuration*** : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Joel GOUGAY

***Secrétaire de Séance*** : Madame Claude MOREL

***N° d'ordre : 2024-071***

**OBJET : Décisions du maire****DÉCISION DU MAIRE N° 10-2024***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

20	13 Rue des Cieux - AD 306	05/08/2024
21	11 Impasse Paul Gauguin - AC 408	10/09/2024
22	9 rue du Général de Gaulle et 2 bis rue Laennec	13/09/2024
23	3 rue Robinson	25/09/2024
24	7 rue de Toul ar C'Hoat	03/10/2024
25	10 rue Laënnec	03/10/2024
26	3 Rue des Bruyères	09/10/2024
27	Rue de la Montagne et Rue du Vieux Tronc	14/10/2024
28	Route des Carrières	16/10/2024

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

**DÉCISION DU MAIRE N° 22-2024***Portant sur le traitement curatif insecticide des bois de charpente de l'Ecole primaire*

Le 23 juillet 2024,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'urgence d'intervenir sur la charpente de l'école primaire

Vu l'offre de la société APH

DECIDE

De viser l'offre de APH Carhaix d'un montant TTC de 16 026,18 €

La dépense est inscrite au budget 2024.

**DÉCISION DU MAIRE N° 23-2024**

*Portant sur le renfort de bois de charpente de l'Ecole Primaire*

Le 01 octobre 2024,  
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'urgence d'intervenir sur la charpente de l'école primaire

Vu l'offre de la société APH

DECIDE

De viser l'offre de APH Carhaix d'un montant TTC de 4 608,36 €

La dépense est inscrite au budget 2024.

**DÉCISION DU MAIRE N° 24-2024**

*Portant sur le remplacement du projecteur de l'église Saint Yves*

Le 16 octobre 2024,  
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de remplacer le projecteur de la flèche de l'église

Vu l'offre du SIECE

DECIDE

De viser l'offre du SIECE 2 481,60 €

La dépense est inscrite au budget 2024.

**DÉCISION DU MAIRE N° 25-2024**

*Portant sur la pose d'un éclairage pour la maison médicale*

Le 16 octobre 2024,  
Le Maire de Huelgoat,

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20241114-2024\_071-DE

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité d'éclairer la maison médicale et ses abords

Vu l'offre du SIECE

DECIDE

De viser l'offre du SIECE 2 367,37 €

La dépense est inscrite au budget 2024

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 072

SEANCE DU Jeudi 14 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 8  
Présents pour le vote de cette délibération : 9  
Procuration(s) : 4  
Votants : 13  
Date de la convocation : Jeudi 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL et Madame Marie Laure SEVEN.

**Absent(s)** : Madame Marie Brigitte BRETHERS, Madame Aurore LE ROUX

**Procuration** : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Joel GOUGAY

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**N° d'ordre : 2024-072**

- **OBJET : Décision budgétaire modificative n°1 au budget principal 2024**

Monsieur le maire informe que lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent après reprise des résultats, l'assemblée délibérante peut reprendre les crédits correspondants à cet excédent en recette de fonctionnement dans 3 cas :

- Lorsque l'excédent d'investissement résulte du produit de la cession d'un bien reçu en don ou en legs sous réserve qu'aucune clause du don ne l'interdise ;
- Lorsque l'excédent d'investissement résulte du produit de la vente d'un placement budgétaire, pour la part issue à l'origine de la section de fonctionnement ;
- Lorsqu'un excédent de la section d'investissement, qui a pour origine une dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R.2311-12 du GCT, est constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs.

Afin de faire face à divers projets, la commune a très largement sur estimé les crédits alloués à sa section investissement. Ces projets sont aujourd'hui annulés ou reportés, ce qui laisse la possibilité d'utiliser ces crédits non utilisés afin de contribuer à l'équilibre de la section de fonctionnement.

En effet, aucun reste à réaliser générant un besoin de financement n'a été constaté lors de l'adoption de la délibération numéro 2024-029 affectant le résultat de fonctionnement excédentaire à reporter à hauteur de 161687,82€ sur l'exercice 2024.

De même, aucun reste à réaliser générant un besoin de financement n'a été constaté lors de l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement à hauteur de 287989,70€ en 2023 par la délibération numéro 2023-032.

Le conseil municipal autorise à reprendre les crédits de cet excédent en recette de fonctionnement à hauteur du montant nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement afin d'y inscrire l'ouverture des crédits pour permettre à la commune de réaliser les dépenses obligatoires indispensables.

Le conseil municipal autorise la reprise partielle du compte 1068 à hauteur de 253 137 € en section de fonctionnement pour assurer le règlement des charges à caractère générale au chapitre 011, des salaires au chapitre 012 et pour permettre la comptabilisation de la provision pour créances douteuses au chapitre 68 à sa juste valeur dans les comptes de bilan de la commune.

Une reprise des amortissements pratiqués en 2022 hors subventions d'équipement est également envisagée dans cette décision modificative.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal la répartition des crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

COMMUNE DE HUELGOAT				
DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »		10126		
Chapitre 66 « charges financières »		10126		
Compte 7391112 « Dégrevement de taxe d'habitation sur les logements vacants »		767		
Compte 7392221 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales »		1000		
Chapitre 014 « atténuation de produits »		1767		
Compte 6411 « Personnel titulaire »		50000		
Compte 6413 « Personnel non titulaire »		20000		
Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »		70000		
Compte 777 « Recettes transférées au compte de résultat »				253137
Compte 781 « Reprises sur amortissements »				24463
Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »				277600
Compte 60612 « Energie - Electricité »		100000		
Compte 611 « Contrats de prestations de services »		50000		
Compte 615221 « Bâtiments publics »		24861		
Compte 615231 « Vainies »		10000		
Compte 626 « Frais postaux et frais de télécommunications »		10000		
Chapitre 011 « Charges à caractère générale »		194861		
Compte 681 « Dotation provisions créances douteuses »		846		
Chapitre 68 « Dotation provisions »		846		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>277600</b>		<b>277600</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Compte 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions »	-171514			
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	-171514			
Compte 10222 « FCTVA »				106086
Chapitre 10 « Dotations, Fonds divers et réserves »				106086
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »		253137		
Compte 28151		20085		
Compte 281571		985		
Compte 281578		122		
Compte 28183		2208		
Compte 28184		290		
Compte 28188		773		
Total chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »		277600		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>106086</b>		<b>106086</b>

Pour mémoire, le budget primitif était voté en équilibre en section d'investissement pour 1 246 561,09€

Ainsi, après cette décision modificative, le budget consolidé (budget primitif + décision modificative) restera en équilibre pour 1352647,09€

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20241114-2024\_072-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

**AUTORISE** la reprise des crédits de l'excédent en recette de fonctionnement

**APROUVE** la décision modificative telle que détaillée dans le tableau ci-dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT  
Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN  
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 073

SEANCE DU Jeudi 14 novembre 2024

Conseillers en exercice : 15  
Présents en début de séance : 8  
Présents pour le vote de cette délibération : 9  
Procuration(s) : 4  
Votants : 13  
Date de la convocation : Jeudi 07 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 14 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL et Madame Marie Laure SEVEN.

**Absent(s)** : Madame Marie Brigitte BRETHES, Madame Aurore LE ROUX

**Procuration** : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Joel GOUGAY

**Secrétaire de Séance** : Madame Claude MOREL

**N° d'ordre : 2024-073**

- **OBJET : Cession d'un délaissé communal, 2 rue du 5 Août 1944 - parcelle n° 480**

Monsieur Lucien GRATIA et Madame Marie Jeanne GRATIA, résidents au 2, rue du 05 août 1944, 29270 Huelgoat ont adressé un courrier datant du 08 septembre 2024 concernant l'achat d'un délaissé communal.

Le terrain est situé au nord du bâtiment de la mairie et référencé sur le cadastre en parcelle numéro 480 situé au 2 rue du 5 Août 1944 pour une superficie de 223m<sup>2</sup> environ.



**Le prix de vente TTC au m<sup>2</sup> est fixé à 1€ le m<sup>2</sup>**

Les charges consécutives à cette vente (géomètre et notaire) sont à la charge du demandeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20241114-2024\_073-DE

**AUTORISE** la vente d'un terrain communal, situé parcelle 480 au 2 rue du 5 Août 1944 aux conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette vente

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 18/11/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20241114-2024\_073-DE